

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 11 mars 2024

Date de la convocation :

04/03/2024

Date affichage : 04/03/2024

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions : 0

Délibération N° :

DE_2024_09

L'an deux mille vingt-quatre et le onze mars, à 18 h 15, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Didier BES (Maire)

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Manon BENNE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE, Céline SER

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Manon BENNE

Objet : SCE ASST LAVERGNE - TRVX EXTENSION DU RESEAU ASSAINISSEMENT BOURG LAVERGNE

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de faire une extension du réseau d'assainissement public dans le haut du bourg pour le bon fonctionnement des écoulements du réseau avec raccordement au réseau existant. Travaux se situent au niveau du parking de la salle polyvalente.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser des dalles en béton pour sécuriser les regards au niveau de la station d'épuration du Mas de Bergues.

Considérant que ces travaux de renforcement et d'amélioration du réseau d'eau usées sont nécessaires pour le bon fonctionnement du réseau et la sécurisation de la station d'épuration du Mas de Bergues,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'importance de ces travaux, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le devis N°2085355807 du 05-02-2024 de l'entreprise POINT.P - Rue des Artisans - 46500 GRAMAT pour un montant de 960 € HT
- **VALIDE** le devis reçu le 11/03/2024 de l'entreprise CASSAN Thierry - Pech de Gasparour - 46500 MAYRINHAC-LENTOUR pour un montant de 5 130 € HT
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget 2024 du budget Service d'assainissement public, opération n° 10014 TRVX EXTENSION-SECURISATION RESEAU EU.
- **AUTORISE** le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Maire,
Didier BES

